

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quatorze le 14 septembre, à dix huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY, se sont réunis en **session ordinaire**, au nombre de 12 à la Mairie, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 04 septembre 2015, sous la présidence de Monsieur Charles SCHAUER, Maire.

**Présents** : MM..SCHAUER Charles, BRUSQUAND Christian, BRUNETEAU Sébastien, JAUBERT Pascal, DUSSAIGNE Gérard, DELMAS Roland, LALBAT Christophe, ROUSSEAU Vital  
Mme AUDIBERT Sylvie, BORIE Arlette, BARSE Catherine, CULINE Bernadette

**Absents** : MM. BUISSON Bertrand, Michel COMPOSTELLA, Antoine GUILLEMIN

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18 H 30.

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance.

Monsieur Christian BRUSQUAND est désigné à l'unanimité.

**I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

**II- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

**Projet Grand site Vallée Vézère : (Sylvie AUDIBERT)**

Présentation du guide de coloration du bâti pour les constructions nouvelles.

**Commission du personnel communal : (Charles SCHAUER, Bernadette CULINE, Roland, DELMAS, Christian BRUSQUAND)**

Révision des fiches de poste et des horaires des agents.

Prévision d'une réunion collective du personnel pour informer des conditions de l'entretien professionnel.

**Communauté de communes Vallée de l'Homme (Roland DELMAS)**

Création d'une Association Foncière Pastorale (A.F.P.) afin de définir des zones pour mettre des troupeaux de moutons.

Ce projet est encadré et subventionné par l'Etat.

**III – POUR INFORMATION**

Monsieur le maire donne lecture des décisions prises dans le cadre des délégations reçues du conseil municipal (Art. L 2111.22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le maire informe le conseil d'une décision relative au montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (Décision n° 01/2015 du 25 août 2015)

**IV – DELIBERATIONS****D 2015 37 – APPROBATION RAPPORT D'EAU POTABLE 2014**

Conformément à l'article L.2224-5 du Code des Collectivités Territoriales et du décret n° 95-365 du 6 mai 1995, le maire dresse le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Adduction d'Eau Potable.

Il porte à la connaissance de l'assemblée le rapport technique et financier pour l'année 2014.

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve le rapport annuel de l'adduction d'eau potable pour l'année 2014.

**D 2015 38 - REVISION DU PRIX DU REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'après avoir fait le bilan de la cantine scolaire pour l'année 2014/2015, il s'avère que le prix du repas couvre les frais d'achats

des denrées alimentaires, du gaz et des produits d'entretien. Il y a un excédent d'environ 700 euros.

Bernadette CULINE et Roland DELMAS proposent de varier les repas et de s'approvisionner localement dans la mesure du possible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le prix du repas de la cantine scolaire comme suit à compter du 1<sup>e</sup> novembre 2015 :

- repas enfants, plus 10 centimes soit 2.50 € le repas
- repas adultes, plus 50 centimes soit 4.50 € le repas

## **V – AFFAIRES DIVERSES**

### ***Questions diverses***

- Sylvie AUDIBERT signale une demande relative à la route qui permet d'accéder chez Monsieur et Madame JEANNINGROS. Celle-ci est abîmée, il est nécessaire de boucher les trous.

- Gérard DUSSAIGNE informe le conseil d'une demande d'un administré pour effectuer une rampe pour handicapés pour accéder à l'église.

- Sébastien BRUNETEAU signale une demande de Monsieur GENESTE pour couper les arbres à Laumède.

- Arlette BORIE fait part de l'inquiétude de Madame BOUVRY relative au talus qui soutient la route à la Fontaine de Laumède. De grosses pierres se détachent régulièrement et tombent dans sa cour.

- Sébastien BRUNETEAU demande la réglementation pour installer un mobil home. Il signale que son voisin Monsieur RONTEIX, a installé un mobil home sans autorisation préalable, sans assainissement et sans compteur d'eau.  
Monsieur le maire se charge de prévenir la gendarmerie.

- Sylvie AUDIBERT demande de prévoir une personne pour le ménage éventuel de la salle des fêtes.

- Roland DELMAS rappelle que depuis un an et demi, les habitants du village de Bonnemort réclament des panneaux de localisation et qu'il faudrait passer une commande car il en manque également à d'autres endroits. Monsieur le maire dit qu'un devis a été fait il y a quelques mois.

- Roland DELMAS informe le conseil d'un échange avec le maire d'Audrix relatif au projet de réouverture d'un chemin de randonnée à La Perroutasse. Monsieur le maire d'Audrix est favorable et prendrait en charge toute la partie qui se trouve sur sa commune. Il suggère donc de contacter tous les riverains concernés y compris sur la commune de Saint-Chamassy afin de voir si ce projet est réalisable.

- Monsieur le maire informe le conseil des devis reçus relatifs à la création d'un caveau communal. Seulement deux entreprises ont répondu : l'entreprise RIGOULET et l'entreprise PAOLI.

La première entreprise propose un caveau de deux places à deux niveaux au prix de 2345 € TTC plus l'habillage en granit pour 1460 € TTC, soit un total de 3805 €.

La seconde propose un caveau d'une place avec un ossuaire à côté et un habillage en granit également pour un total de 3740 € TTC.

A prix semblable, le conseil décide de retenir l'entreprise PAOLI.

- Monsieur le maire informe le conseil des devis relatifs aux assurances de la commune.

Actuellement la totalité des assurances (bâtiments, véhicules et multirisque) ont un coût de 7 235 €.

Le devis le plus avantageux est celui de la MAIF, il s'élève à 4 340 € avec en plus l'assurance pour le personnel en mission.

- Monsieur le maire rappelle au conseil que la cérémonie relative au centenaire du sauvetage des Arméniens par l'Amiral Dartige Du Fournet est annulée. Seulement un dépôt de gerbe sur la tombe de l'Amiral aura lieu le 20 septembre 2015 à 14 heures par l'association des arméniens en Périgord. Monsieur le maire propose que la municipalité dépose également une gerbe.

Ensuite l'inauguration d'une rue Dartige Du Fournet aura lieu à Carsac, commune où est élu le président de l'association des arméniens du Périgord.

- Monsieur le maire informe le conseil du souhait de deux administrés de vendre une de leur parcelle à la commune. Madame Rougier Geneviève au Tuquet et Monsieur Audibert Irénée à Fourques. Ces deux parcelles n'ont pas d'intérêts particuliers pour la commune, le conseil n'est pas favorable à ces acquisitions, à savoir que les frais de notaire seraient plus élevés que le prix des parcelles.

- Sylvie AUDIBERT demande si la deuxième partie des travaux de la salle des fêtes va être faite. Monsieur le maire rappelle que la DETR a été accordée et que le Conseil Départemental n'a pas encore donné de réponse.

- Une information sera affichée sur les panneaux municipaux pour préciser que l'inscription sur les listes électorales doit se faire au plus tard le 30 septembre 2015 pour ceux qui souhaitent voter pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à vingt deux heures.